



**COMMUNIQUÉ
DU COLLÈGE COMMUNAL DE
VIROINVAL**

Réaménagement du site de l'ancienne piscine communale de Nismes

Suite aux différentes pétitions qui circulent, notamment sur les réseaux sociaux, le Collège des Bourgmestre et Echevins de Viroinval souhaite préciser sa position et celle du Conseil communal au sujet de ce projet.

D'abord, un bref historique....

Depuis la fin des années 1990, le projet de réaménagement de **la piscine de Nismes** a été au centre des **préoccupations des autorités communales de Viroinval**. Il s'intégrait alors dans l'ambitieux projet de revalorisation touristique du Parc communal de Nismes (+/- 2.000.000€).

En mars 2004, le Collège échevinal sollicite le Bureau d'études Paysages afin de corriger le projet du parc, l'objectif étant de scinder le dossier pour en extraire l'infrastructure de la piscine, susceptible de bénéficier de subventions complémentaires allouées dans le cadre des infrastructures sportives.

A l'époque la piscine était toujours en fonctionnement ; **elle l'est restée jusque l'été 2006**.

Toutefois, dès 2005, l'installation a été reconnue non conforme à l'Arrêté du Gouvernement Wallon du **13 mars 2003** relatif aux bassins de natation ; les principaux problèmes soulevés étant, entre autres, l'absence d'automatisation du système de désinfection des eaux, la non-conformité du fond du bassin et des cabines, l'absence d'accessibilité pour les services de secours ainsi que d'une cabine et d'un WC accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Néanmoins, sur l'**insistance des autorités communales**, une dérogation ministérielle a été accordée autorisant l'exploitation pour l'été 2005 et renouvelée en 2006.

A cette époque, l'exploitation de la piscine était déjà largement déficitaire et la situation s'aggravait d'année en année. En 2004, elle présentait **un déficit de 32.000 €** qui allait atteindre **38.000 €** pour l'exercice 2006 !

En 2007, la troisième demande de dérogation introduite auprès du Ministre Lutgen a été refusée. La piscine a ainsi du être définitivement fermée.

En 2007 encore, déterminés à sauvegarder ce lieu très prisé de la commune, le Collège et le Conseil ont décidé d'envisager le réaménagement de la piscine dans l'enceinte actuelle. L'étude de faisabilité a été confiée à l'Intercommunale INASEP.

La première estimation des travaux nécessaires pour la mise en conformité de la piscine s'élevait déjà à **plus de 2 millions d'euros** (2.172.101 € TVAC).

Ce montant, déjà exorbitant, ne comprenait pas l'investissement relatif à la réalisation d'un pont au-dessus de l'Eau Noire qui devait permettre l'accès du site aux véhicules de secours.

Au vu des estimations avancées et compte tenu de la situation des finances communales qui començaient à se dégrader à l'époque, le Collège et le Conseil ont décidé de renoncer à ce projet.

Bien décidés à ne pas abandonner l'idée d'une zone de baignade en plein air à Nismes, le Collège et le Conseil, après quelques années d'embûches administratives avec le Bureau d'Etudes Paysages, désignent à nouveau l'INASEP afin d'envisager la réalisation d'une piscine naturelle dans le parc réaménagé de Nismes.

Ce type de réalisation n'existant pas encore en Wallonie, une délégation du Collège s'est rendue à Chambord (France) afin d'y visiter une zone de baignade en activité depuis 2 ans. Bien que charmés, les mandataires sont revenus consternés par les chiffres qui leur avaient été communiqués. En effet, dès la deuxième année de fonctionnement, malgré une fréquentation de près de 35.000 visiteurs et un prix de l'eau préférentiel (0,1 € / m³ !), les comptes d'exploitation présentaient un mali de plus de 70.000 €.

Quant à l'investissement prévu dans le parc de Nismes, le projet présenté par l'INASEP s'élevait à pratiquement 1.000.000€ sans inclure les abords extérieurs.

Malgré les subventions promises, qui avoisinaient les 600.000 €, l'addition devenait trop lourde puisqu'à l'investissement, il convenait d'ajouter les frais de fonctionnement. Une estimation, basée sur l'expérience de la zone de baignade de Chambord, a rapidement fait apparaître **un déficit** qui aurait pu atteindre **plusieurs dizaines de milliers d'euros par an** !

Face à cette perspective peu réjouissante, en gérant les deniers communaux en bon père de famille, le Conseil communal, en sa séance du 26/03/2012, a décidé de mettre un terme au projet d'aménagement d'une piscine naturelle dans le parc communal de Nismes.

Les subventions obtenues pour cet investissement ont néanmoins pu être réaffectées en faveur du projet de construction de nouvelles infrastructures pour le club de football de Nismes.

En conclusion, le réaménagement de la piscine de Nismes a longtemps été un projet qui a tenu à cœur des Autorités communales. Elles auraient réellement aimé conserver cette attraction au cœur de Nismes mais, à l'heure actuelle, alors que partout il n'est question que de faire des économies, de diminuer les dépenses excessives, il a semblé plus judicieux et surtout plus raisonnable de renoncer à ce projet qui, en termes financiers, était voué à l'échec avant même d'être concrétisé. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder les communes voisines de Viroinval qui possèdent une piscine **couverte** et de constater les **difficultés financières** auxquelles elles sont confrontées !

Finalement, **la voix de la sagesse** a primé dans le choix du Conseil communal de ne pas poursuivre ce projet...

Quant au réaménagement du site de l'ancienne piscine qui fait débat, voire polémique..... Qu'en est-il à ce jour ?

Comme cela avait été clairement annoncé par les groupes de la majorité à l'aube des élections communales, un endroit adapté devait être recherché pour les motor-homes. Une aire de service et de détente est donc actuellement à l'étude sur le site de l'ancienne piscine communale de Nismes.

Cette aire permettra de désengorger la Place du Châtillon, souvent bien encombrée par un nombre excessif de motor-homes. Cette problématique a fréquemment fait l'objet de plaintes répétées des riverains. Elle a fait également l'objet de nombreuses interpellations au Conseil communal, notamment par les mandataires nismois.

Le vaste espace disponible serait également mis à profit pour réaliser une zone de stationnement à partager entre la Police, Bpost et le Département Nature et Forêts dont les deux cantonnements régionaux s'installeront prochainement à la «Ferme du Maugré». Le personnel de ces trois institutions bénéficiera ainsi d'emplacements réservés mais également leurs visiteurs ; ce qui permettra de mieux réguler le stationnement le long de la rue Saint Roch.

Il est évident que le nouveau projet de réaménagement du site de l'ancienne piscine est entrepris dans le même esprit que celui qui a présidé pour l'aménagement du parc de Nismes. **La priorité absolue** est l'intégration harmonieuse de celui-ci dans l'environnement immédiat du magnifique parc de Nismes. Une attention particulière a été demandée au Bureau d'études quant à la qualité des matériaux utilisés et à l'aménagement d'espaces verts.

La sécurisation des lieux et le respect de la tranquillité publique sont également des **éléments essentiels qui sont pris en compte dans l'étude du projet !**

A ce jour et contrairement à certaines rumeurs, ce projet n'en est encore qu'à ses balbutiements. Une fois plus abouti, **le Collège communal organisera une réunion d'information ouverte à tous les citoyens.**

Renseignements : Bruno BUCHET, Bourgmestre en charge de l'Information : 0474/49.01.83